



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents : 27 Votants : 29	Séance du 27 avril 2026
Date de la convocation : 21 avril 2026	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoirs :

M. LIZORET Didier à M. GUILLEMIN Jean-Marie
M. ROSE Hervé à Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline

Secrétaire : M. GUINEHEUX Damien

Delib20260501

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Compte rendu de la commission de la solidarité et des relations seniors du 1^{er} avril 2026 :

Mme Guibert donne lecture du compte rendu qui fait état des sujets suivants :

- **Désignation du Vice-président de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne Mme Fabienne MOREL en qualité de Vice-présidente de la commission.

- **Désignation du Rapporteur de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne Mme Ginette GUIBERT en qualité de Rapporteur de la commission.

- **Fonctionnement de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance du fonctionnement de l'institution communale et des principales compétences de la commission. Elle a pour vocation de réfléchir à des actions d'accompagnement, de solidarité, au plus près des citoyens. A titre d'exemple, elle s'occupe :

- ✓ des manifestations solidaires de la commune (octobre rose...)
- ✓ du déjeuner du printemps (repas des seniors)
- ✓ de la conception et de la distribution du colis de Noël aux anciens de la commune
- ✓ de la remise des fleurs à la maison de retraite et au foyer Odette RABO
- ✓ du cadeau de fin d'année aux élus et au personnel municipal

- **Budget 2026 – propositions de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance des propositions budgétaires travaillées sous l'ancienne mandature par la commission et ont fait des propositions en matière d'attribution de subventions.

Compte rendu de la commission du personnel du 2 avril 2026 :

M. NENARD donne lecture du compte rendu qui fait état des sujets suivants :

- **Désignation du Rapporteur de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne M. Cyril NENARD en qualité de Rapporteur de la commission.

- **Fonctionnement de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance du fonctionnement de l'institution municipale et des principales compétences de la commission.

Cette commission suit l'évolution des besoins en matière de ressources humaines, en matière de formation du personnel, pour coller au mieux à l'organisation des services mise en œuvre par le Maire. Elle étudie également tout ce qui a trait au régime indemnitaire, à la protection sociale complémentaire, à la médecine du travail...

Compte rendu de la commission des finances et de l'administration générale du 2 avril 2026 :

M. PIERRE donne lecture du compte rendu qui fait état des sujets suivants :

- **Désignation du Rapporteur de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne M. Jérôme PIERRE en qualité de Rapporteur de la commission.

- **Fonctionnement de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance du fonctionnement de l'institution municipale et des principales compétences de la commission.

Elle étudie le Budget Primitif de la Commune et les différentes Décisions Modificatives qui interviennent tout au long de l'année. Dans le cadre de sa compétence «Administration Générale» elle mène une réflexion sur tout ce qui touche au fonctionnement des services municipaux : l'équipement des bureaux en matière de mobilier, l'équipement informatique, les fournitures de bureau, la téléphonie, les différents contrats passés avec les fournisseurs de la collectivité (assurances, électricité, maintenances informatiques...).

- **Budget 2026 – propositions de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance des propositions budgétaires travaillées sous l'ancienne mandature par la commission et ont fait des propositions en matière d'attribution de subventions.

Compte rendu de la commission de l'enfance et la jeunesse du 3 avril 2026 :

M. TIHY donne lecture du compte rendu qui fait état des sujets suivants :

- **Désignation du Vice-président de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne Mme Rachel LOPEZ en qualité de Vice-présidente de la commission.

- **Désignation du Rapporteur de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne M. Patrice TIHY en qualité de Rapporteur de la commission.

- **Fonctionnement de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance du fonctionnement de l'institution municipale et des principales compétences de la commission.

La commission a pour objet de porter sa réflexion sur l'ensemble des infrastructures enfance et jeunesse de la Commune : le Relais Petite Enfance, l'Accueil de Loisirs et le Local Jeunes. Elle réfléchit aussi bien sur les orientations concernant le fonctionnement de ces structures (règlement d'accueil, projets exceptionnels...) que sur les équipements (mobilier, travaux). Elle s'investit dans la réflexion autour du Projet Educatif Local et impulse notamment des actions d'accompagnement à la parentalité.

- **Budget 2026 – propositions de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance des propositions budgétaires travaillées sous l'ancienne mandature par la commission.

Compte rendu de la commission des affaires scolaires du 3 avril 2026 :

M. CHAFFOTEC donne lecture du compte rendu qui fait état des sujets suivants :

- **Désignation du Vice-président de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne Mme Isabelle GERME en qualité de Vice-présidente de la commission.

- **Désignation du Rapporteur de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne M. Brian CHAFFOTEC en qualité de Rapporteur de la commission.

- **Fonctionnement de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance du fonctionnement de l'institution municipale et des principales compétences de la commission.

Elle réfléchit sur tous les sujets qui concernent les écoles de la commune (excepté le volet pédagogique).

A ce titre, elle mène une réflexion sur les questions relatives :

- ✓ aux bâtiments scolaires (travaux, investissements...)
- ✓ à la restauration scolaire (règlement de cantine, appel d'offres...)
- ✓ aux temps périscolaires (garderie)
- ✓ au mobilier scolaire
- ✓ aux aides financières accordées dans le cadre de voyages pédagogiques
- ✓ à la gratuité des fournitures scolaires.

- **Budget 2026 – propositions de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance des propositions budgétaires travaillées sous l'ancienne mandature par la commission et ont fait des propositions en matière d'attribution de subventions.

Compte rendu de la commission de la culture du 7 avril 2026 :

Mme HAIZE-DUVAL donne lecture du compte rendu qui fait état des sujets suivants :

- **Désignation du Vice-président de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne Mme Sophie OBLIN-POMMIER en qualité de Vice-présidente de la commission.

- **Désignation du Rapporteur de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne Mme Sandrine HAIZE-DUVAL en qualité de Rapporteur de la commission.

- **Fonctionnement de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance du fonctionnement de l'institution municipale et des principales compétences de la commission.

La commission mène une réflexion sur la mise en œuvre de la politique culturelle adaptée à notre commune, à travers le Projet Culturel Cormellois (expositions, spectacle, les Beaux jours, développement de la médiathèque municipale...). Elle travaille en étroite collaboration avec les associations culturelles cormelloises et les structures culturelles environnantes. La commission travaille également sur les décorations de Noël et leur implantation dans la commune.

- **Budget 2026 – propositions de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance des propositions budgétaires travaillées sous l'ancienne mandature par la commission et ont fait des propositions en matière d'attribution de subventions.

- **Point sur les Beaux Jours édition 2026 :**

- ✓ **Vendredi 5 juin à 18h30** : sur la place des Drakkars, après une représentation de la **Panfare** (en lien avec une classe du GS des Drakkars) de la compagnie Ne dites pas non, vous avez souri, dans le cadre du festival Ma Parole de la Médiathèque, spectacle **Step Factory** de la fanfare Mouv'nbrass.
- ✓ **Vendredi 12 juin à 18h30** : dans la Vallée du Coin de Terre, spectacle **Hit Hip Pop Classique Parade** (David Rolland Chorégraphies – association ipso facto danse). Représentation avec des casques audio pour le public. Une première intervention est prévue avec des enfants de l'école de la Vallée l'après-midi.
- ✓ **Dimanche 21 juin – Fête de la musique** :
 - 16h30 : dans les jardins du Parc – Spectacle pour enfants de la compagnie Paon-Paon Cui-Cui intitulé **Voyage en Melodybewiz**.
 - 18h30 : intervention de plusieurs groupes de musique sur la place du Commerce.
- ✓ **Vendredi 26 juin à 18h30** : dans la clairière du bois. Cinéma en plein air avec la diffusion du film « **Astérix et Obélix : l'empire du milieu** ». Intervention de la compagnie En Catimini pour faire des petites saynètes itinérantes devant des petits groupes de spectateurs.

Pour chaque date, il y aura des activités annexes pour tous et de la restauration.

- **Exposition urbaine – Proposition des photos du Club Photo-Vidéo sur le thème du Street Art**

Les membres de la commission ont ensuite procédé à une sélection des photos du Club Photo-Vidéo sur le thème du Street Art, qui seront affichées dans la commune de mai à septembre.

Compte rendu de la commission de l'environnement et du développement durable du 8 avril 2026 :

Mme LEVILLAIN donne lecture du compte rendu qui fait état des sujets suivants :

- **Désignation du Vice-président de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne M. Didier LIZORET en qualité de Vice-président de la commission.

- **Désignation du Rapporteur de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne Mme Véronique LEVILLAIN en qualité de Rapporteur de la commission.

- **Fonctionnement de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance du fonctionnement de l'institution communale et des principales compétences de la commission.

Elle mène notamment une réflexion pour la mise en place d'actions concrètes en faveur du développement durable dans la commune. Les élus des précédents mandats avaient élaboré un Schéma Directeur du Développement Durable (S3D), véritable «agenda 21» local. La commission actuelle (voire en réunion de toutes les commissions) va poursuivre la réflexion afin d'améliorer ce document en faisant de nouvelles propositions d'actions concrètes réalistes et réalisables. La semaine du développement durable, organisée vers la fin mai de chaque année, est une de ces actions concrètes réfléchi et élaborée par la commission.

L'objectif majeur est de faire de Cormelles le Royal un modèle de résilience face aux enjeux du développement durable.

- **Budget 2026 – propositions de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance des propositions budgétaires travaillées sous l'ancienne mandature par la commission et ont fait des propositions en matière d'attribution de subvention.

Compte rendu de la commission des travaux et de l'urbanisme du 9 avril 2026 :

M. DEKEYSER donne lecture du compte rendu qui fait état des sujets suivants :

- **Désignation du Vice-président de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne M. Bertrand LANGRAND en qualité de Vice-président de la commission.

- **Désignation du Rapporteur de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne M. Matthieu DEKEYSER en qualité de Rapporteur de la commission.

- **Fonctionnement de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance du fonctionnement de l'institution communale et des principales compétences de la commission.

Cette commission veille au développement harmonieux du territoire communal. Elle étudie et mène une réflexion sur les projets d'aménagements urbains : les lotissements, les nouveaux quartiers, les immeubles...

Elle étudie les projets de travaux d'aménagement et d'équipement de voiries et d'espaces publics (parcs, jardin et espaces verts), pour la sécurité, la tranquillité et la salubrité notamment, ainsi que la construction et l'entretien des bâtiments communaux.

- **Budget 2026 – propositions de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance des propositions budgétaires travaillées sous l'ancienne mandature par la commission.

Compte rendu de la commission de la vie associative et des jumelages du 10 avril 2026 :

Mme Marcienne donne lecture du compte rendu qui fait état des sujets suivants :

- **Désignation du Vice-président de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne M. Mustapha MZARI-ROSSI en qualité de Vice-président de la commission.

- **Désignation du Rapporteur de la Commission**

Les membres de la commission, à l'unanimité, désigne Mme Emmanuelle MARCIENNE en qualité de Rapporteur de la commission.

- **Fonctionnement de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance du fonctionnement de l'institution municipale et des principales compétences de la commission.

En effet, afin de soutenir la vie associative et sportive de la commune, la commission réfléchit sur les moyens à mettre à disposition des associations (créneaux réguliers dans les équipements, aide lors de manifestations ponctuelles, examen de demandes de subventions). Elle nourrit et suit la mise en œuvre du Projet Associatif Local de la Commune.

- **Budget 2026 – propositions de la commission**

Les membres de la commission ont pris connaissance des propositions budgétaires travaillées sous l'ancienne mandature par la commission et ont fait des propositions en matière d'attribution de subventions.

N° Delib20260502

OBJET : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

N° Delib20260503

OBJET : Règlement budgétaire et financier de la Commune de Cormelles le Royal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement budgétaire et financier de la Commune de Cormelles le Royal, tel qu'il est annexé à la présente

N° Delib20260504

OBJET : Désignation des auditeurs libres au sein des commissions de la Communauté Urbaine Caen la Mer

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil d'installation de la Communauté Urbaine Caen la mer, neuf commissions thématiques ont été créées. En complément des conseillers communautaires, des auditeurs libres peuvent être membres de celles-ci à raison de deux conseillers municipaux maximum par commission.

Les neufs commissions thématiques sont :

- Mobilités
- Transition écologique et environnement
- Aménagement et urbanisme réglementaire
- Habitat et gens du voyage
- Développement économique, emploi, tourisme, enseignement supérieur et recherche
- Espace public
- Administration générale, ressources humaines et finances
- Cycle de l'eau et Gemapi
- Culture et sport

Ouï cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner les conseillers municipaux suivants dans les commissions suivantes :

- Mobilités : M. Didier LIZORET
- Transition écologique et environnement : M. Didier LIZORET
- Aménagement et urbanisme réglementaire : M. Bertrand LANGRAND
- Cycle de l'eau et Gemapi : Mme Claude COUTURE et M. Cyril NENARD
- Culture et sport : M. Mustapha MZARI-ROSSI et Mme Sandrine HAIZE-DUVAL

N° Delib20260505

OBJET : Cumul d'activité à titre accessoire – Agents de la Communauté Urbaine Caen la mer

Le Maire, rappelle qu'en application de l'article L 123-7 du Code Général de la Fonction Publique, l'agent public peut être autorisé par l'autorité hiérarchique dont il relève à exercer une activité à titre accessoire, lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé. Cette activité doit être compatible avec les fonctions confiées à l'agent public, ne pas affecter leur exercice et figurer sur la liste des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. C'est l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 qui liste les activités susceptibles d'être autorisées.

L'activité accessoire est une activité limitée dans le temps, occasionnelle, périodique et ne pouvant pourvoir un emploi permanent, même à temps non complet, quelle que soit la quotité de travail. Aucun acte spécifique n'est réglementairement prévu pour le recrutement au titre d'une activité accessoire. De ce fait, en l'absence de dispositions particulières, le recrutement de ces agents s'effectue selon le droit commun du Statut de la Fonction Publique Territoriale.

L'activité publique accessoire peut donc être exercée en qualité de vacataire.

Monsieur le Maire précise que cela concerne les agents de la communauté urbaine Caen la mer qui travaillent au sein des ateliers municipaux de Cormelles le Royal et qui sont amenés à effectuer des missions complémentaires pour la commune dans le cadre d'organisation d'évènements, de manifestations communales.

Ces agents assureront des fonctions de montage / démontage / transport de matériels et installations techniques diverses.

Aucune disposition législative ou réglementaire ne précise les modalités de rémunération d'une activité accessoire. Elle peut donc être soit basée sur un indice de rémunération soit sous forme d'une indemnité pour un agent déjà à temps complet. Dans les deux cas, la rémunération accessoire n'est soumise à aucune cotisation sociale à l'exception de la CSG, CRDS, RAFP et de la cotisation du Centre de Gestion (en application de l'article D 171-11 du code de la sécurité sociale).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer 6 postes de vacataires
- Que cette activité accessoire sera rémunérée dans la limite de 21 heures par mois.
- Que l'agent devra solliciter annuellement l'autorisation de cumul de l'employeur principal pour l'exercice de cette activité accessoire.
- De fixer les rémunérations brutes des vacations sur la base d'un montant horaire aux agents vacataires intervenant pour les missions ponctuelles.

	Taux horaire jour	Taux horaire dimanche ou jour férié	Taux horaire de nuit
Vacation	12,10 €	20,08 €	24,19 €

- Dit que les taux horaires de vacation seront indexés sur l'augmentation du SMIC.
- Précise que les modalités de recrutement s'effectueront par contrat de vacation.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget

N° Delib20260506

OBJET : Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents compte tenu de :

- la mutation de la responsable du service Culture, Enfance, Jeunesse et Vie associative,
- le départ à la retraite du responsable de l'atelier et de la redéfinition de son emploi.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de créer les emplois permanents de :

- responsable du service Culture, Enfance, Jeunesse et Vie associative relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial à temps complet
- technicien des bâtiments relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien territorial à temps complet.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de créer les postes suivants :**
 - Un responsable du service Culture, Enfance, Jeunesse et Vie associative relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial à temps complet,
 - Un technicien des bâtiments relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien territorial à temps complet.

N° Delib20260507

OBJET : Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Cormelles le Royal

Vu le Code Général des collectivités territoriale

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L 251-5 et suivants ;

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article L 251-5 du Code Général de la fonction publique prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Conformément à l'article L 251-7 du Code Général de la fonction publique, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard de tous les agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2026 :

- Commune = 83 agents,
- C.C.A.S.= 10 agents,

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Le Maire propose la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Commune et du C.C.A.S. de Cormelles le Royal.
- De placer ce Comité Social Territorial auprès de la Commune de Cormelles le Royal.
- D'informer Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Calvados de la création de ce Comité Social Territorial commun.
- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° Delib20260508

OBJET : Avenant à la convention d'adhésion au service santé au travail conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados

La Commune de Cormelles le Royal adhère, depuis le 1^{er} janvier 2026, au service santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados. Suite à la parution du décret n°2025-1193 du 8 décembre 2025 modifiant la périodicité des visites médicales des agents d'une part, et à l'évolution de l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Gestion d'autre part, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention tel qu'il est annexé à la présente délibération pour prendre en compte ces modifications.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service santé au travail conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados tel qu'il est annexé à la présente délibération.

N° Delib20260509

OBJET : Convention de réservation – Attribution de logements sociaux – CDC Habitat Social – Signature d'un avenant à la convention

La loi n° 2018-1021 pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) a modifié les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralisé une gestion de ces droits en flux annuel par les réservataires.

Le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux a précisé les conditions de mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion qui concerne désormais l'ensemble des réservataires.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi "3DS" a organisé le report de la date butoir pour la conversion en flux des conventions de réservation en stock au 24 novembre 2023.

Afin de prendre en compte les nouvelles obligations issues de la loi ELAN, une convention de réservation doit obligatoirement être signée entre tout bénéficiaire de réservations de logements locatifs sociaux et l'organisme bailleur afin de définir les modalités pratiques de leur mise en œuvre, conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation.

Par délibération n° Delib20231112 du 20 novembre 2023, le conseil municipal de Cormelles le Royal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le bailleur social CDC Habitat.

L'objectif chiffré devant être actualisé chaque année, il est nécessaire de signer un avenant à la convention de réservation n° 2023-01 avec les données de 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec CDC Habitat, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

N° Delib20260510

OBJET : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

L'administration fiscale, chargée d'établir la liste communale des impôts directs, sollicite la Commune afin qu'elle lui adresse une liste de présentation de trente-deux noms parmi lesquels seront désignés les commissaires soit huit titulaires et huit suppléants pour y siéger. Cette commission est présidée par Monsieur le Maire.

La désignation des membres de la commission (titulaires et suppléants) doit être effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient représentées.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- propose que la liste suivante soit transmise aux services fiscaux qui se chargeront de mettre en place la Commission Communale des Impôts Directs :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	M.	DESLANDES	Michel	01/04/1948	28, rue des Caillouins	TF
2	M.	BURNOUF	Patrick	11/01/1960	72, rue de la Ravenelle	TF
3	M.	GAUTIE	Etienne	07/01/1977	9, rue du Bosquet	TF
4	M.	RIBOT	Bruno	26/02/1963	20, rue de Mortemer	TF
5	Mme	LANDE	Stéphanie	02/02/1979	16, rue de la Fresnaye	TF
6	Mme	BOUSSION	Isabelle	25/05/1960	17 bis, rue de l'Eglise	TF
7	M.	BAUDU	Dominique	09/05/1955	39, avenue du Côté	TF
8	Mme	BAUDU	Lise	24/06/1961	39, avenue du Côté	TF
9	Mme	VIEL	Marie-Claude	23/05/1959	6, rue de la Libération	TF
10	M.	LEMOINE	Michel	17/11/1946	5, avenue du Stade	TF
11	M.	ADAM	Christophe	25/04/1963	17, rue du Champ Versan	TF
12	Mme	PROU	Katia	17/02/1984	7, rue du Calvaire (coiffeuse)	CFE
13	Mme	MOREL	Nathalie	22/06/1974	5, place du Commerce (reflexologue plantaire)	CFE
14	M.	THIBAUT	Aymeric	17/05/1978	8, place du Commerce (Bar-Brasserie)	CFE
15	Mme	HUYTS	Françoise	19/07/1948	3, avenue du Stade	TF
16	M.	GUILLOT	Jacky	09/11/1949	2, allée de la Grange	TF
17	Mme	GUILLOT	Antoinette	03/01/1952	2, allée de la Grange	TF
18	Mme	OBLIN-POMMIER	Sophie	07/10/1969	26, rue de l'église	TF
19	M.	LIZORET	Didier	21/05/1958	5, rue des Vaudes	TF
20	Mme	MOREL	Fabienne	02/02/1966	10, Clos de Barqueville	TF

21	M.	MZARI-ROSSI	Mustapha	03/11/1959	18, rue du Pommier Gris	TF
22	M.	LANGRAND	Bertrand	03/05/1958	12, rue du Monument	TF
23	Mme	LOPEZ	Rachel	23/12/1972	11, rue des Peupliers	TF
24	M.	JUNQUA	Pierre	29/12/1948	9, rue des Fossettes	TF
25	M.	PIERRE	Jérôme	29/06/1976	5, rue du Monument	TF
26	M.	DELAGE	Valéry	12/06/1973	4, rue de la Charmille	TF
27	M.	CHAFFOTEC	Brian	05/08/1987	17, rue du Monument	TF
28	M.	DEKEYSER	Matthieu	21/10/1987	2, rue de la Guérande	TF
29	M.	LECHEVALIER	François	10/02/1985	26, rue Clos du Pavillon	TF
30	Mme	MARCIENNE	Emmanuelle	15/01/1978	4, rue Résidence Fleurie	TF
31	M.	NENARD	Cyril	22/03/1969	10, rue de la Chenevotte	TF
32	Mme	VAUTIER	Sylvie	13/01/1963	15, Clos de la Huterne	TF

N° Delib20260511

OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal du 21 mars 2026, il a :

Au titre de la délégation n°4 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
AF DISTRIBUTION	ALIMENTATION ATELIER BURGER EN FAMILLE PARENTALITE	14/04/2026	8,60 €
	FRUITS DE SAISON ET COMPOTE PERIODE 02/03/26 AU 10/04/26 MATERNELLE DES VERTS PRES	17/02/2026	200,00 €
	GOUTERS GARDERIE GS DRAKKARS 24/04 AU 31/05/2026	07/04/2026	250,00 €
	GOUTERS GARDERIE PRIMAIRE VALLEE 02/03/2026 AU 10/04/2026	17/02/2026	200,00 €
	GOUTERS GARDERIE PRIMAIRE VALLEE 24/04 AU 31/05/2026	07/04/2026	200,00 €
	GOUTERS GARDERIE VERTS PRES 24/04 AU 31/05/2026	07/04/2026	180,00 €
	Total AF DISTRIBUTION		

A-PROTECT	4 PAIRES DE BASKET + 1 VESTE POUR PERSONNEL	06/03/2026	396,72 €
	VETEMENTS POUR PERSONNEL	16/04/2026	706,20 €
Total A-PROTECT			1 102,92 €
ARIMA CONSULTANTS	ASSISTANCE A LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE	20/03/2026	2 280,00 €
Total ARIMA CONSULTANTS			2 280,00 €
BABELTOUR	SPECTACLE STEP FACTORY 05/06/2026 LES BEAUX JOURS	10/03/2026	2 262,00 €
Total BABELTOUR			2 262,00 €
B'PLAST	TRAVAUX MENUISERIE EXTERIEURE POUR TRANSFORMATION EN SALLE REPOS SUITE SINISTRE GS DRAKKARS	01/04/2026	8 415,26 €
	REPLACEMENT DE 2 CREMONES S/MENUISERIES PVC ACCUEIL DE LOISIRS	01/04/2026	163,88 €
Total B'PLAST			8 579,14 €
CAP FORCE SECURITE	MAINTENANCE LOGICIEL CAYUGA JANVIER A AOUT 2026	13/02/2026	10 320,00 €
Total CAP FORCE SECURITE			10 320,00 €
CENTRE LECLERC DISTRIBUTION	ALIMENTATION ACCUEIL "APERU DES IDEES" EVS DU 16/04/2026	15/04/2026	55,48 €
	ALIMENTATION ACCUEIL DE LOISIRS	16/04/2026	142,24 €
	ALIMENTATION APERU PAPOTE PARENTS ENFANTS DU 28/04/2026 THEME ACQUISITION DE LA PROPRIETE	16/04/2026	80,00 €
	ATELIERS BURGER EN FAMILLE PARENTALITE	13/04/2026	137,25 €
	PRODUITS D'ENTRETIEN POUR TOUS BATIMENTS	12/02/2026	100,00 €
	REAPPROVISIONNEMENT	04/03/2026	243,78 €
		07/04/2026	372,60 €
	VIENNOISERIE POUR ACTIVITE EVEIL AU SPORT ET A LA MOTRICITE PROJET ETRE PARENTS ENSEMBLE P/PARENTALI	17/04/2026	20,00 €
Total CENTRE LECLERC DISTRIBUTION			1 151,35 €
CINEMA LUX	1 PROJECTION PLEIN AIR 26/06/2026 LES BEAUX JOURS	11/02/2026	2 447,60 €
Total CINEMA LUX			2 447,60 €
CITYKOMI	ABONNEMENT DIFFUSEUR CITYKOMI	13/02/2026	1 066,80 €
Total CITYKOMI			1 066,80 €
CLEOS	LOCATION 30 PLANTES FETE EN FAMILLE	13/03/2026	664,94 €
	VIDAGE DES CORBEILLES 2EME TRIMESTRE 2026 DU 01/04/26 AU 30/06/2026	04/02/2026	6 975,98 €
Total CLEOS			7 640,92 €
COMPAGNIE MISTER ALAMBIC	SPECTACLE EN CATIMI 26/06/26 LES BEAUX JOURS	13/03/2026	1 550,00 €
Total COMPAGNIE MISTER ALAMBIC			1 550,00 €
COMPAGNIE PAON-PAON CUI-CUI	FETE DE LA MUSIQUE ENFANTS - VOYAGE EN MELODYBEXIZ 21-06-2026	24/02/2026	1 153,20 €

Total COMPAGNIE PAON-PAON CUI-CUI			1 153,20 €
DAVID ROLLAND CHOREGRAPHIES - ASSOCIATION IPSO FACTO DANSE	SPECTACLE HIT HIP POP CLASSIC PARADE 12/06/2026 LES BEAUX JOURS	10/03/2026	3 637,32 €
Total DAVID ROLLAND CHOREGRAPHIES - ASSOCIATION IPSO FACTO DANSE			3 637,32 €
GOUVILLE	1 FONTAINE A EAU GS DRAKKARS	27/02/2026	2 471,35 €
Total GOUVILLE			2 471,35 €
JCS	4 BATTERIES + FLEXIBLE + BAVETTES + MO + FORFAIT DEPLACEMENT POUR AUTOLAVEUSE HALLE DES SPORTS	18/02/2026	2 354,17 €
	DIVERS PRODUITS ENTRETIEN TOUS BATIMENTS	26/01/2026	2 869,92 €
Total JCS			5 224,09 €
L APPAS	CONCERT COMPAGNIE BLEU DE LUNE 11/06/2026 RPE	26/02/2026	660,00 €
	INTERVENTIONS MUSICALES 3 SEANCES P/RPE	26/01/2026	420,00 €
Total L APPAS			1 080,00 €
LECOUFLE- PROLIANS	FOURNITURES ATELIERS	01/04/2026	872,64 €
	FOURNITURES POUR ATELIERS	06/02/2026	1 344,06 €
Total LECOUFLE- PROLIANS			2 216,70 €
LES SALTIMBRES COMPAGNIE	LOCATION MANEGE A 6 BYCLETTES 28/06/2026 FETE EN FAMILLE	28/01/2026	1 755,94 €
Total LES SALTIMBRES COMPAGNIE			1 755,94 €
MAG SECURITE	GARDIENNAGE SECURITE DU SITE FETE EN FAMILLE DU 24/06 AU 29/06/2026	28/01/2026	3 178,49 €
Total MAG SECURITE			3 178,49 €
MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR	FOURNITURES ADMINISTRATIVES PRIMAIRE VALLEE	16/03/2026	61,13 €
	FOURNITURES PEDAGOGIQUE P/PERISCOLAIRE	17/03/2026	166,85 €
	FOURNITURES PEDAGOGIQUES ACCUEIL DE LOISIRS	08/04/2026	229,95 €
	FOURNITURES SCOLAIRES MATERNELLE DES VERTS PRES	07/04/2026	582,80 €
	JEUX ET CANAPES 2 PLACES POUR LE PERISCOLAIRES AUX DRAKKARS	26/01/2026	889,17 €
	PREMIER EQUIPEMENT EN MATERIEL POUR LE PERISCOLAIRE DU GS DES DRAKKARS	01/04/2026	1 545,65 €
Total MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR			3 475,55 €
OLYS	30 TABLETTES P/ELUS APPLE IOS 11-INCH IPAD WIFI 128 GB SILVER + 30 CHARGEUR AKASHI USB-C 25W	18/03/2026	12 058,45 €

	ADAPTATEUR MULTIPOINT POUR MAC MR LE MAIRE	30/03/2026	78,95 €
	ANTIVIRUS + VEEAM BACKUP POUR LA MEDIATHEQUE	08/04/2026	507,60 €
Total OLYS			12 645,00 €
RL AMENAGEMENT	TRAVAUX MENUISERIE POUR TRANSFORMATION EN SALLE REPOS SUITE SINISTRE GS DRAKKARS	01/04/2026	28 136,02 €
Total RL AMENAGEMENT			28 136,02 €
SARL DECORITEX	STORES OCCULTANTS POUR TRANSFORMATION EN SALLE REPOS SUITE SINISTRE GS DRAKKARS	01/04/2026	1 855,20 €
Total SARL DECORITEX			1 855,20 €
SARL E2R	TRAVAUX DE VMC POUR TRANSFORMATION EN SALLE REPOS SUITE SINISTRE GS DRAKKARS	01/04/2026	2 232,83 €
	TRAVAUX D'ELECTRICITE POUR TRANSFORMATION EN SALLE REPOS SUITE SINISTRE GS DRAKKARS	01/04/2026	656,44 €
	TRAVAUX ELECTRICITE POUR TRANSFORMATION EN SALLE REPOS SUITE SINISTRE GS DRAKKARS	01/04/2026	12 825,60 €
Total SARL E2R			15 714,87 €
SARL MC EVENTS	LOCATION REMORQUE FRIGORIQUE FETE EN FAMILLE	13/02/2026	180,00 €
	LOCATION TAPIS D'EVEIL - BALAYETTE - MAGICIEN FETE EN FAMILLE	26/02/2026	1 894,80 €
Total SARL MC EVENTS			2 074,80 €
SAS CODICA	REPARATION DU VEHICULE MASCOT 3182 YL 14	12/03/2026	5 707,46 €
	REPARATION MASCOTT 3182 YL 14 ATELIERS	11/02/2026	5 376,44 €
		15/04/2026	1 800,00 €
Total SAS CODICA			12 883,90 €
SAS JARDIN SERVICES FOURNITURES	ENGRAIS VEGETAUX GREEN STADE	06/03/2026	2 476,81 €
Total SAS JARDIN SERVICES FOURNITURES			2 476,81 €
SAS PIERRE SAS	TRAVAUX PEINTURE POUR TRANSFORMATION EN SALLE REPOS SUITE SINISTRE GS DRAKKARS	01/04/2026	13 564,72 €
Total SAS PIERRE SAS			13 564,72 €
SAS SNER	CREATION DE PLACARD DANS NOUVEAUX BUREAUX ETAGES COMPTABILITE MAIRIE	12/02/2026	3 242,22 €
Total SAS SNER			3 242,22 €
TRIPTYK	LOCATION SONO P/ FETE EN FAMILLE 27/06 AU 29/06/2026	28/01/2026	2 570,16 €
	SONO POUR CONCERT LION BLAZER FETE EN FAMILLE DIMANCHE 28/06/2026	17/04/2026	964,92 €
Total TRIPTYK			3 535,08 €

VEOLIA EAUCOMP GENERALE DES EAUX	HYDRAUCURAGE AIRE DE LAVAGE ATELIERS	18/03/2026	800,28 €
	VIDANGE BAC A GRAISSE GROUPE SCOLAIRE DRAKKARS	15/04/2026	497,04 €
Total VEOLIA EAUCOMP GENERALE DES EAUX			1 297,32 €
VIRIA LES COMB DE NDIE	MITIGEURS POUR LES DOUCHES DES VESTIAIRES DE LA HALLE DES SPORTS	13/03/2026	4 360,09 €
	REFECTION DE LA CANALISATION GAZ SUITE SINISTRE GS DRAKKARS	18/03/2026	4 992,05 €
	TRAVAUX DE REFECTION DES ALIMENTATIONS EAU CHAUDE SUITE SINISTRE GS DRAKKARS	18/03/2026	2 185,24 €
Total VIRIA LES COMB DE NDIE			11 537,38 €
VITAL CONCEPT	ENGRAIS POUR LE STADE	18/03/2026	7 779,96 €
	GAZON POUR LE STADE	18/03/2026	2 693,90 €
Total VITAL CONCEPT			10 473,86 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

Information relative aux élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal que, le dimanche 27 septembre 2026, les grands électeurs voteront pour les élections sénatoriales. Pour ce faire, les Conseils Municipaux concernés doivent impérativement se réunir le vendredi 5 juin 2026 pour procéder à l'élection de leurs représentants. Le Conseil Municipal étant composé de 29 membres, il devra désigner, au scrutin de liste, 15 titulaires et 5 suppléants. Après discussion, il est décidé de fixer l'heure de ce conseil municipal extraordinaire à 18h00 le vendredi 5 juin 2026.